

Résolution 530 (1972)¹

Réponse au rapport sur les activités de l'OCDE pour 1971

Assemblée parlementaire

L'Assemblée

1. Prend note du rapport annuel de l'O.C.D.E. pour 1971 ([Doc. 3113](#)) et du rapport de sa commission des questions économiques et du développement y portant réponse ([Doc. 3174](#)) ;
2. Se félicite de l'adhésion de l'Australie, qui devient le vingt-troisième Etat membre de l'O.C.D.E. ;
3. Réaffirme son soutien à l'O.C.D.E. en tant qu'organe central de consultation et de concertation en matière de politique économique générale pour les pays développés à économie de marché ;
4. Estime que, si l'O.C.D.E. est compétente pour étudier les questions commerciales et monétaires et leurs interactions, les négociations sur ces questions devraient se dérouler dans le cadre du GATT et du F.M.I. ;
5. Note avec satisfaction que les perspectives économiques dans la zone de l'O.C.D.E. sont, dans l'ensemble, encourageantes et que notamment l'inflation est enfin en régression, mais s'inquiète de ce que le chômage semble devoir rester élevé dans plusieurs pays de l'O.C.D.E. ;
6. Se félicite de l'intérêt croissant de l'O.C.D.E. pour l'amélioration de la qualité de la vie, et appuie tout effort en vue de considérer la croissance économique dans un contexte global ;
7. Demande à l'O.C.D.E. de faire connaître son point de vue sur les théories de la croissance économique "zéro", limitée ou équilibrée ;
8. Note avec intérêt que l'O.C.D.E. approuve le principe selon lequel "les pollueurs doivent être les payeurs" ;
9. Exprime sa déception devant l'ave-venir de la coopération en matière de développement ;
10. Se félicite de la décision de l'O.C.D.E. d'entreprendre une analyse d'ensemble des problèmes énergétiques à long terme de la zone de l'O.C.D.E. ;
11. Prend acte avec satisfaction des relations de travail étroites et fructueuses établies entre l'O.C.D.E. et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la science et de la technologie, qui se sont manifestées par la présence d'une délégation du Conseil de l'Europe à la quatrième Réunion des ministres de la Science des Etats membres de l'O.C.D.E. et par la participation active de l'O.C.D.E. dans l'organisation et la réussite de la troisième Conférence parlementaire et scientifique ;
12. Exprime le vœu que les conclusions de la troisième Conférence parlementaire et scientifique soient examinées par l'organe compétent de l'O.C.D.E., en vue d'entamer une action efficace pour mettre en oeuvre les recommandations de la conférence ;
13. Considère qu'à la suite de l'élargissement de la Communauté Economique Européenne l'Assemblée Consultative devrait travailler en collaboration aussi étroite que possible avec l'O.C.D.E.

1. Discussion par l'Assemblée le 19 octobre 1972 (12e séance) (voir [Doc. 3174](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement). Texte adopté par l'Assemblée le 19 octobre 1972 (12e séance).

